PARTENARIATS ET AVANTAGES ADHÉRENTS

PRIMES ARTISANS

UN DISPOSITIF CEE RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS CAPEB

CAPEB L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

SCA Pétrole et Dérivés (SCAPED), filiale d'Intermarché, obligé de premier plan dans le cadre des CEE, s'est associé à la CAPEB pour accompagner les entreprises du bâtiment dans la valorisation de leurs travaux de rénovation énergétique. Ce dispositif est réservé exclusivement aux entreprises adhérentes de la CAPEB.

CEE Les certificats d'économies d'énergie

En partenariat avec

SCA PETROLE ET DERIVES | Filiale Intermarché

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Primes Artisans permet de valoriser les 22 fiches standardisées les plus utilisées dans les secteurs résidentiel et tertiaire et donne la possibilité de choisir dossier par dossier le mode de versement de la prime.

L'artisan :

1. **S'inscrit sur** primesartisans.fr
2. **Complète les informations** et **charge les documents** nécessaires à l'inscription.*
3. **Simule sa prime**, **crée son dossier** et **choisit le mode de versement de prime** (direct ou indirect).
4. **Télécharge toutes les pièces nécessaires** au dossier directement sur la plateforme + originale de **l'attestation sur l'honneur** signée et datée à envoyer par voie postale.
5. **Appel à facturation après retour COFRAC**, transmis via la plateforme.

**Après l'inscription, vérification des documents sous 48h ouvrées maximum. L'artisan reçoit ensuite un code de vérification par SMS à renseigner sur le site Primes Artisans. Une fois le contrat signé, l'artisan peut procéder à la création de dossiers.*

BON À SAVOIR

C'est au professionnel de monter le dossier. Le dispositif est applicable pour le résidentiel, le tertiaire et les collectivités.

LE PAIEMENT DES PRIMES

AU CHOIX, APPLICABLE DOSSIER PAR DOSSIER

VERSEMENT DIRECT
au bénéficiaire des travaux

VERSEMENT INDIRECT
à l'artisan, qui déduit de sa facture

FACTURATION

- Un **appel à facturation** est généré **chaque mois** et transmis via la plateforme.
- Sur cette base, l'artisan **établit sa facture** et la transmet :
 - Soit par **email**,
 - Soit via le **portail de facturation électronique**.
- Si elle est conforme, elle est **validée** puis **intégrée au processus de paiement**.

Le règlement est effectué par virement bancaire dans un délai de 15 jours ouvrés à compter de la validation de la facture.

Besoin d'aide ?

Hotline dédiée du lundi au vendredi de 9 h à 17 h : **01 81 69 30 74**

Ou **formulaire de contact** sur primesartisans.fr

AVANTAGES ADHÉRENTS

- **Possibilité de choisir dossier par dossier le mode de versement de la prime (direct ou indirect).**
- **Valorisation des 22 fiches standardisées les plus utilisées dans les secteurs résidentiel et tertiaire.**
- **Processus de facturation simplifié.**
- **Une valorisation incitative pour les ménages en situation de précarité énergétique.**